

Musée du Temps - Acquisition d'un ensemble de plaques photographiques de la fin du XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècles - Demandes de subventions à la DRAC Franche-Comté et à la Région de Franche-Comté

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Musée, il y a deux ans, a acheté une partie du fonds de clichés photographiques en verre du photographe bisontin Alfred Boname (1844-1930), conservé par ses successeurs, Maurice puis Michel Meusy auxquels il a vendu son fonds en 1917 (cessation de son activité en 1909) (une première partie du fonds avait été acquis auparavant par les Archives Départementales).

Son atelier fut longtemps installé dans une bâtisse adossée au Palais Granvelle.

Aujourd'hui, il s'agit d'acquérir pour 10 000 € les 190 clichés restant encore dans la famille Meusy, les plus précieux car les plus grands et les plus anciens (XIX^{ème} siècle ou tout début XX^{ème} siècle).

Les sujets sont en majorité des portraits individuels ou de groupes (familles, militaires, religieux, etc.). Quatre clichés représentent des scènes de rue à Besançon.

On y trouve aussi le testament de l'horloger Beucler, un plan de Chamars, l'intérieur de l'atelier Sulzer à Wintherthur.

Sur les 190 plaques, la moitié est réalisée au collodion, une des toutes premières techniques photographiques, le reste au bromure. Les 23 plaques plus anciennes ont le format de 50 sur 60 cm. Le reste se répartit dans des formats 27 sur 23 cm, 24 sur 30 cm, 21 sur 27 cm ou 18 sur 24 cm. L'ensemble des plaques est conservé dans leurs boîtes en bois d'origine.

La question des droits d'auteur ne se pose pas, Boname étant mort en 1930 (la famille Meusy ne connaît qu'un seul descendant, habitant actuellement aux USA).

Pour la question des droits à l'image pour les personnes photographiées, des appels dans la presse seront lancés, des rencontres organisées et, lors des expositions de ce fonds photo, un avertissement sera affiché.

Le prix a été négocié avec le vendeur sur les conseils du département de photographie du Musée d'Orsay à Paris et du Musée de la Photographie de Chalon-sur-Saône.

Budget prévisionnel et financement :

DRAC	2 500 €
Région de Franche-Comté	2 500 €
Ville	5 000 €
Total	10 000 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ce projet d'acquisition,
- autoriser M. le Maire à solliciter les participations financières de la DRAC et de la Région de Franche-Comté,

- inscrire ces sommes en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception de la notification sur les imputations 13.322.1321.1322/ 509.53000 et les réaffecter en dépenses sur l'imputation 21.322.2161.509.53000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 novembre 2005.